

04 OCTOBRE 2021



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

HAUTES TERRES COMMUNAUTE

4, rue du faubourg Notre-Dame 15 300 MURAT

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre octobre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Laveissière, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

**Membres présents :**

ACHALME Didier	CHEVALLET Béatrice	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	ROCHE Pierrick
AMAT Gilles	CRAUSER Magali	LANDES Jean-François	RONGIER Jean
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DALLE Thierry	LEBERICHEL Philippe	ROSSEEL Philippe
ARMANDET Djuwan	DE MAGALHAES Franck	MARSAL Michel	SARANT Philippe
BATIFOULIER Karine	DELPIROU Denis	MATHIEU Thierry	TEISSEDRE Claire
BATIFOULIER Vivien	DONIOL Christian	MEISSONNIER Daniel	TOUZET Josette
BUCHON Frédérique	FOURNAL Xavier	PENOT Jean-Pierre	TUFFERY Marie-Claire
CEYTRE Georges	GENEIX David	PONCHET – PASSEMARD Colette	VERNET Roland
CHABRIER Gilles	JOB Eric	POUDEROUX Gérard	VIALA Eric
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	ROCHE Félix	

**Membres absents :**

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	JOUVE Robert	PETELET Nathalie	TRONCHE André
BOUARD André	LESCURE Luc	PORTENEUVE Michel	VAN SIMMERTIER Alain
CHARBONNIER Marie-Ange	MAJOREL Danièle	PRADEL Ghyslaine	VERDIER Jean-Louis
GOMONT Danielle	MENINI Vincent	REBOUL Jean-Paul	
GRIFFE Alain	PAGENEL Bernard	SOULIER Christophe	

**Pouvoirs :**

BEAUFORT – MICHEL Bernadette à CHAUVEL Lucette
BOUARD André à ROCHE Pierrick
CHARBONNIER Marie-Ange à ARMANDET Djuwan
GOMONT Danielle à PENOT Jean-Pierre
GRIFFE Alain à ROSSEEL Philippe
JOUVE Robert à CHABRIER Gilles
MAJOREL Danièle à TOUZET Josette
PAGENEL Bernard à BATIFOULIER Vivien
PORTENEUVE Michel à JOB Eric
PRADEL Ghyslaine à PONCHET-PASSEMARD Colette
REBOUL Jean-Paul à ACHALME Didier
VERDIER Jean-Louis à VIALA Eric

- **Date de convocation : 28 septembre 2021**
- **Secrétaire de séance : LEBERICHEL Philippe**
- **Membres en exercice : 57**
- **Présents : 39**
- **Pouvoirs : 12**
- **Votants : 51**

Monsieur le Président constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h10. Conformément à l'article à L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Philippe LEBERICHEL a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président sollicite l'avis des élus communautaires sur l'ordre du jour transmis. Le Conseil communautaire valide à l'unanimité l'ordre du jour de la séance.

Le Président propose une modification dans le déroulé de l'ordre du jour : les rapports concernant le pôle Services Techniques seront présentés en début de séance.

## FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

---

### Délibération n°2021CC-177 : Report de points à l'ordre du jour du Conseil communautaire

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **DE REPORTER** le sujet suivant inscrit à l'ordre du jour à une séance ultérieure :
  - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Laveissière ([rapport n°6](#)) ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°1 – Délibération n°2021CC-178 : Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 12 juillet 2021

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire 12 juillet 2021 ci-joint ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°2 – Délibération n°2021CC-179 : Adoption du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte-rendu des actes pris par délégation du Conseil communautaire ci-joint ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## PÔLE SERVICES TECHNIQUES

### Rapport n°24 – Délibération n°2021CC-180 : Délégation de maîtrise d'ouvrage au SYTEC pour la réalisation des études sur la tarification incitative et sur le tri des biodéchets

Rapporteur : Philippe ROSSEEL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **DE VALIDER** le principe de donner délégation de maîtrise d'ouvrage au SYTEC pour porter et piloter une étude préalable à la mise en place de la tarification incitative et une étude de définition de solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets ;
- **DE VALIDER** le principe de mise en place d'une gouvernance partagée pour le suivi de ces études avec une validation de la composition des entités et la désignation des membres au sein de Hautes Terres Communauté lors d'un prochain Conseil communautaire ;
- **DE VALIDER** le principe de la participation du financement de Hautes Terres Communauté à ces études, déduction faite des subventions perçue par le SYTEC et au prorata du nombre d'habitants de chaque intercommunalité participante ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°23 – Délibération n°2021CC-181 : Harmonisation et modification des modes de collecte du tri sélectif

Rapporteur : Philippe ROSSEEL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'ACTER** la modification du mode de collecte sélectif en passant de Points d'Apport Volontaire 3 flux (Vert – Verre, Bleu – Journaux-revues-magazines, Jaune – Emballages) à un mode de collecte en Point d'Apport Volontaire 2 flux (Vert – Verre, Jaune – Emballages en mélange) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager l'ensemble des démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°25 – Délibération n°2021CC-182 : Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de CITEO et l'ADEME sur la consommation hors foyer

Rapporteur : Philippe ROSSEEL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **DE REPONDRE** à l'appel à manifestation d'intérêt dédié à la consommation nomade afin de permettre d'accompagner différents acteurs pour la mise en place de dispositifs locaux visant à capter ces emballages ménagers issus de la consommation hors foyer ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant pour l'aménagement de 15 points de collecte :

DÉPENSES		RECETTES		
Nature	Montant (HT)	Financier	Montant	Taux d'aide
Tri et Pré-collecte (Achat de contenants + aménagement des points de collecte)	47 250 €	CITEO	23 625 €	50 %
		ADEME	14 175 €	30 %
Sensibilisation et communication	1 500 €	CITEO	750 €	50 %
		ADEME	450 €	30 %
Pilotage (Suivi et Contractualisation)	1 175 €	CITEO	587,50 €	50 %
		ADEME	352,50 €	30 %
		Autofinancement	9 985 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>49 925 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>49 925 €</b>	<b>100 %</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions suivantes :
  - Auprès de CITEO à hauteur de 24 962,50 € ;
  - Auprès de l'ADEME à hauteur de 14 977,50 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser et signer une convention constitutive de groupement de commandes avec chaque commune dans laquelle seront fixés les engagements, les modalités techniques et financières de chaque projet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer une procédure de mise en concurrence pour le compte des adhérents au groupement de commandes, et à engager l'ensemble des démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°22 – Délibération n°2021CC-183 : Passage à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques & réponse à l'appel à projets de CITEO – Candidature du SYTEC

Rapporteur : Philippe ROSSEEL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **DE VALIDER** le passage à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques ;
- **DE PARTICIPER** à l'appel à candidatures lancé par CITEO, à l'automne 2021, avec le SYTEC, Saint-Flour Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Gentiane ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président de Hautes Terres Communauté à engager l'ensemble des démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent, notamment les demandes d'aides, de financement ou de subventions nécessaires ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°26 – Délibération n°2021CC-184 : Approbation du rapport annuel d'activité 2020 : prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : Philippe ROSSEEL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51Procurations : 12  
Abstention : 0Votants : 51  
Contre : 0

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de Hautes Terres Communauté pour l'année 2020, ci-annexé ;
- **DE L'AUTORISER** à communiquer ce document aux communes membres de Hautes Terres Communauté et au public ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°27 – Délibération n°2021CC-185 : Lancement d'un marché public pour l'exploitation et la fourniture en combustibles du réseau de chaleur bois de Murat

Rapporteur : Philippe ROSSEEL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51Procurations : 12  
Abstention : 0Votants : 51  
Contre : 0

- **D'AUTORISER** le lancement du marché public pour l'exploitation et la fourniture en combustibles du réseau de chaleur bois de Murat ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2022 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## PÔLE SERVICES À LA POPULATION

### Rapport n°3 – Délibération n°2021CC-186 : Marché public de travaux pour la création d'une Maison des services et du tourisme à Allanche – avenant n°5 au lot n°7 et avenant n°2 au lot n°10

Rapporteur : Xavier FOURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51Procurations : 12  
Abstention : 0Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les modifications suivantes pour les lots n°7 et n°10 dans le cadre des travaux pour la création d'une Maison des services et du tourisme à Allanche :

Entreprise	Lot	Motif	Montant marché en cours (HT)	Montant avenant (HT)	Montant marché final (HT)
SAS DELPON	N°7 – Cloisons dèches – isolation – peintures	Réalisation enduit pour la pose de poster par le maître d'ouvrage	171 570,97 €	+ 703,18 €	172 274,15 €
SARL PRIVAT	N°10 - Serrurerie	Rehausse garde-corps fenêtres	28 287,04 €	+ 282,44 €	28 569,48 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°4 – Délibération n°2021CC-187 : Nomination des membres du comité de pilotage « Urbanisme »

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la composition du comité de pilotage « Urbanisme » suivante :
  - 3 vice-présidents :
    - Gilles CHABRIER
    - Colette PONCHET PASSEMARD
    - Xavier FURNAL
  - 6 élus communautaires :
    - Philippe ROSSEEL
    - Jean-François LANDES
    - Philippe LEBERICHEL
    - Franck DE MAGALHAES
    - Roland VERNET
    - Claire TEISSEDRE
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°5 – Délibération n°2021CC-188 : Élection des membres de la commission « Urbanisme »

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres de la commission « urbanisme » conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT ;
- **DE DÉSIGNER** les membres suivants pour siéger au sein de la commission « urbanisme » :

COMMUNE	CIVILITÉ	PRÉNOM	NOM
ALBEPierre-BREDONS	Monsieur	Xavier	FURNAL
ALLANCHE	Monsieur	Philippe	ROSSEEL
AURIAC-L'ÉGLISE	Monsieur	Jacques	CHASTAING
BONNAC	Madame	Marie-Claire	TUFFERY
CELOUX	Monsieur	Franck	DEHEDIN
CHARMENSAC	Monsieur	Christophe	SOULIER
CHAZELLES	Madame	Lucette	CHAUVEL
DIENNE	Monsieur	Thierry	MATHIEU
FERRIERES-SAINT-MARY	Monsieur	Franck	DE MAGALHAES
JOURSAC	Monsieur	Jean	RONGIER
LA CHAPELLE D'ALAGNON	Monsieur	Gérard	POUDEROUX

LA CHAPELLE LAURENT	Monsieur	Christian	ACHON
LANDEYRAT	Monsieur	Jean-Louis	VERDIER
LAURIE	Monsieur	Robert	JOUVE
LAVEISSENET	Madame	Marie-Claude	RABOISSON
LAVEISSIÈRE	Monsieur	Daniel	MEISSONNIER
LAVIGERIE	Monsieur	Denis	DELPIROU
LEYVAUX	Monsieur	Bernard	PAGENEL
MARCENAT	Madame	Martine	PAPON
MASSIAC	Monsieur	André	BOUARD
MOLEDES	Monsieur	Thierry	BRUN
MOLOMPIZE	Monsieur	Philippe	LEBERICHEL
MURAT	Monsieur	Jean	BOUCHER
NEUSSARGUES EN PINATELLE	Monsieur	Michel	PORTENEUVE
PEYRUSSE	Monsieur	André	TRONCHE
PRADIERS	Monsieur	Luc	LESCURE
RAGEADE	Madame	Bernadette	BEAUFORT-MICHEL
SAINT-MARY-LE-PLAIN	Monsieur	Jean-Marc	MIZOULE
SAINT-PONCY	Monsieur	Stéphane	PLANCHE
SAINT-SATURNIN	Madame	Claire	ANDRIEUX-JANNETTA
SÉGUR-LES-VILLAS	Monsieur	Gilles	AMAT
VALJOUZE	Monsieur	Éric	JOB
VERNOLS	Monsieur	David	GENEIX
VÈZE	Madame	Aurélie	BRESSON
VIRARGUES	Monsieur	Michel	MARSAL

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport n°7 – Délibération n°2021CC-189 : Approbation de la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme d'Albepierre-Bredons

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune d'Albepierre-Bredons, ci-annexée ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte en lien avec la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre les mesures de publicité suivante :
  - Affichage de la délibération au siège de Hautes Terres Communauté et à la mairie d'Albepierre-Bredons pendant un mois ;
  - Mention de l'affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
  - Publication sur le portail national de l'urbanisme.
  - Transmission à la Préfecture du Cantal et tenu à la disposition du public, ainsi qu'au siège de Hautes Terres Communauté et à la mairie d'Albepierre-Bredons aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport n°8 – Délibération n°2021CC-190 : Institution du droit de préemption urbain sur les communes de Murat, Albepierre-Bredons et Lavigerie

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'ABROGER** le droit de préemption urbain institué par délibération en date du 18 octobre 2005 de la commune de Murat instituant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du plan local d'urbanisme de la ville de Murat approuvé le 21 juin 2005 ;
- **D'INSTITUER** le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du plan local d'urbanisme de la ville de Murat approuvé le 25 février 2020 ;
- **D'INSTITUER** le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du plan local d'urbanisme de la commune de Lavigerie approuvé le 02 juin 2012 ;
- **D'ABROGER** le droit de préemption urbain institué par délibération en date du 22 juin 2012 de la commune d'Albepierre-Bredons institué pour les zones urbaines (U) et zones d'urbanisation (AU) couvertes par le PLU approuvé le 4 mai 2012 ;
- **D'INSTITUER** le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du plan local d'urbanisme de la commune d'Albepierre-Bredons approuvé le 04 octobre 2021 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre les mesures de publicité suivantes prévues à l'article R.11-2 :
  - Affichage au siège de Hautes Terres Communauté et dans les mairies concernées de Murat, Albepierre-Bredons et Lavigerie pendant un mois ;
  - Mention de l'affichage en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à adresser sans délai copie de cette délibération accompagnée des plans précisant le champ d'application du droit de préemption urbain aux institutions prévues à l'article R.211-3 :
  - Au Directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques,
  - A la Chambre départemental des notaires,
  - Aux barreaux constitués près les tribunaux de grande instance dans le ressort desquels est institué le droit de préemption urbain,
  - Aux greffes des mêmes bureaux ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport n°9 – Délibération n°2021CC-191 : Exercice du droit de préemption urbain

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **DE CHARGER** Monsieur le Président par délégation, d'exercer le droit de préemption urbain au nom de Hautes Terres Communauté sur le territoire des communes dotés d'un plan local d'urbanisme approuvé ou d'une carte communale approuvé ;
- **DE DONNER LA POSSIBILITÉ** à Monsieur le Président, de déléguer l'exercice du droit de préemption sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien à l'un des délégataires prévus aux articles L. 211-2 et L. 213-3 du Code de l'urbanisme sur les périmètres dans lesquels le droit de préemption urbain a été instauré et qui n'ont pas fait l'objet de délégation à un tiers ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Le Président précise qu'une information sera faite aux secrétaires de mairies pour que les procédures soient limpides et comprises.

### Rapport n°10 – Délibération n°2021CC-192 : Création d'une zone d'aménagement différée à Dienne

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'ADOPTER** sur la commune de Dienne une zone d'aménagement différée selon le dossier de création ci-annexé ;
- **DE DÉLÉGUER** l'exercice du droit de préemption dont dispose la communauté de communes à la commune de Dienne sur l'intégralité de la zone concernée. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre les mesures de publicité suivantes :
  - Mention de la délibération dans deux journaux publiés dans le département ;
  - Affichage au siège de Hautes Terres Communauté et à la mairie de Dienne pendant un mois ;
  - Notification à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près les tribunaux judiciaires dans le ressort desquels est créée la zone d'aménagement différé et au greffe des mêmes tribunaux ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°11 – Délibération n°2021CC-193 : Délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président – Modification de la délibération n°2020CC-62 du 24 juillet 2020

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'ABROGER** la délibération n°2020CC-62 du 24 juillet 2020 modifiée par la présente délibération ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président par délégation, d'effectuer les opérations listées dans l'annexe jointe à la présente ;
- **DIT** que ces nouvelles attributions entreront en vigueur dès lors que la présente délibération sera rendue exécutoire et que toute référence à la délibération n°2020CC-62 du 24 juillet 2020 devra désormais s'entendre par référence à sa version modifiée ;
- **DE RAPPELER QUE** lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## PÔLE DÉVELOPPEMENT, AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

---

### Rapport n°12 – Délibération n°2021CC-194 : Mise en œuvre d'un outil logistique numérique de co-transport en partenariat avec Saint-Flour Communauté

Rapporteur : Georges CEYTRE

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 39  
Pour : 51Procurations : 12  
Abstention : 0Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le projet de mise en place d'un outil logistique numérique de co-transport ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement 2021-2023 suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
<b>Frais de personnel</b>	<b>71 760,00 €</b>	<b>État</b> (Plan France Relance – mesure 13 – Volet B – axe 1.2)	<b>155 474,73 €</b>
<i>Animation Saint-Flour Communauté</i>	30 333,06 €		
<i>Animation Hautes Terres Communauté</i>	16 268,63 €		
<i>Animation Université Clermont Auvergne</i>	25 159,00 €	<b>Etat</b> (PNA - PAT)	<b>4 380,00 €</b>
<b>Prestation de service</b>	<b>115 042,50 €</b>	<b>Saint-Flour Communauté</b>	<b>18 825,00 €</b>
<i>Développement de l'outil numérique</i>	111 000,00 €		
<i>Formation des agriculteurs</i>	4 042,50 €		
<b>Dépenses matérielles</b> (achat de matériel de transport de marchandises alimentaires)	<b>1 426,65 €</b>	<b>Hautes Terres Communauté</b>	<b>13 775,00 €</b>
		<b>Université Clermont Auvergne</b>	<b>5 031,80 €</b>
<b>Communication</b>	<b>7 685,26 €</b>		
<b>Charges indirectes</b>	<b>2 426,64 €</b>	<b>Agriculteurs</b>	<b>854,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>198 341,05 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>198 340,53 €</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance 2021 et du PAT à hauteur de 13 461 € ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat entre Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communauté, l'Université Clermont-Auvergne et les producteurs pour la mise en œuvre d'un outil logistique numérique de co-transport ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de Hautes Terres Communauté ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires pour mener à bien ce projet aux budgets primitifs 2022 et 2023 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

**Rapport n°13 – Délibération n°2021CC-195 : Candidature à l'appel à projets « Avenir Montagnes Ingénierie »**Rapporteur : Djuwan ARMANDET**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 39  
Pour : 51Procurations : 12  
Abstention : 0Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la candidature de Hautes Terres Communauté à l'appel à projets « avenir montagnes ingénierie » ;
- **D'APPROUVER** le programme d'action et le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de personnels	80 300 €	Etat	60 000 €
Frais de mission	1 000 €		
Coûts indirects	6 000 €	Autofinancement	32 300 €

Prestations externes (étude ou communication)	5 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>92 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>92 300 €</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce programme et à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°14 – Délibération n°2021CC-196 : Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt Fabriques de Territoires

Rapporteur : Djuwan ARMANDET

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la candidature de Hautes Terres Communauté à l'AMI Fabrique de Territoires ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Temps d'animation : financement de postes existants	127 500 €	AMI Fabrique de Territoires (50 000 € / an)	150 000 €
Conception d'un site Web approprié	17 000 €	Cotisations / Adhésions et prestations	60 000 €
Fonctionnement des lieux	118 000 €	Autofinancement	52 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>262 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>262 500 €</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce programme et à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°15 – Délibération n°2021CC-197 : Attribution d'aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente – Madame Noémie DELORME

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une aide, d'un montant de 4 993 € à Madame Noémie DELORME, pour ses travaux d'aménagement et de rénovation du restaurant le Grill de Courcelles à Massiac, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif d'aides aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal de Massiac pour la part communale :
  - Dépenses éligibles : 49 930 €
  - Aides Publiques :
    - Région – 20% : 9 986 €
    - Hautes Terres Communauté – 10 % : 4 993 €
    - Mairie de Massiac – 10% : 4 993 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de ces aides ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à verser ces aides sur présentation des pièces justificatives ;
- **D'AUTORISER** le cas échéant Monsieur le Président à appeler le cofinancement de la commune de 10% correspondant à la part de subvention communale ;
- **D'IMPUTER** au compte 13141 Communes membres du GFP le cofinancement de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mandater le paiement des parts communales et intercommunales au compte 20442 Subventions d'équipement en nature – Personnes de droit privé ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°16 – Délibération n°2021CC-198 : Ensemble immobilier à usage de garage – crédit-bail immobilier avec la SCI ESTEYRIES : levée d'option d'achat anticipée

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'ACCORDER** la levée d'option d'achat sollicitée par la SCI ESTEYRIES à compter du 20 décembre 2021 ;
- **D'APPROUVER** la cession de l'ensemble immobilier à usage de garage situé à Neussargues en Pinatelle dont les caractéristiques sont mentionnées ci-dessus, à la SCI ESTEYRIES ;
- **DE FIXER** le prix de cession du bien conformément aux dispositions du crédit-bail, soit au prix de 37 363.68 € HT auquel il convient d'ajouter l'indemnité de remboursement anticipée de l'emprunt ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°17 – Délibération n°2021CC-199 : Marché public de travaux pour l'aménagement du parc d'activités de Neussargues en Pinatelle – avenant n°3 au lot n°1 et avenant n°1 au lot n°2

Rapporteur : Xavier FOURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les modifications suivantes pour les lots n°1 et n°2 dans le cadre des travaux relatif à l'aménagement du parc d'activités de Neussargues en Pinatelle :

Entreprise	Lot	Motif	Montant marché en cours (HT)	Montant avenants (HT)	Montant marché final (HT)
SAS MARQUET	N°1 - « VRD »	Travaux de terrassement non réalisés - régularisation de fin d'opération	564 576,31 €	- 38 935.59 €	525 640.72 €
SAS BOIS & PAYSAGES	N°2 - « Espaces verts »	Travaux de plantation non réalisés - régularisation de fin d'opération	71 933.92 €	-18 608.75 €	53 325,17 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°18 – Délibération n°2021CC-200 : Marché public de travaux pour la construction d'un bâtiment d'activités sur le parc d'activités économiques de Neussargues en Pinatelle (pépinière d'entreprises) – avenant n°4 au lot n°2

Rapporteur : Xavier FURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les modifications suivantes pour le lot n°2 dans le cadre des travaux relatif à la construction d'un bâtiment d'activités sur le parc d'activités économiques à Neussargues en Pinatelle :

Entreprise	Lot	Motif	Montant marché en cours (HT)	Montant avenants (HT)	Montant marché final (HT)
SAS ACC	N°2 - « Charpente structure métallique couverture zinguerie bardages »	Travaux non réalisés (plaque à douille / pare neige) - régularisation de fin d'opération	219 758,71 €	- 1 287,50 €	218 471,21 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°19 – Délibération n°2021CC-201 : Marché public de travaux pour la création d'un immobilier d'entreprises à Massiac – avenant n°1 au lot n°1

Rapporteur : Xavier FURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les modifications suivantes pour le lot n°1 dans le cadre des travaux pour la création d'un immobilier d'entreprises à Massiac :

Entreprise	Lot	Motif	Montant marché initial (HT)	Montant avenant (HT)	Montant marché (HT)
SARL DE ROSSO	N°1 – Terrassement – gros œuvre	Maçonnerie supprimée – réalisation démolition de longrines en plus	246 306,28 €	- 3 874,16 €	242 432,12 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°20 – Délibération n°2021CC-202 : Gestion du domaine nordique de Prat-de-Bouc – Avenant n°1 à la convention de partenariat avec Saint-Flour Communauté

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51Procurations : 12  
Abstention : 0Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de partenariat ci-annexée pour la gestion du Domaine nordique Prat-de-Bouc – Haute Planèze afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 juin 2022 et d'apporter les modifications susmentionnées pour la gestion de la nordique 2021/2022 ;
- **DE DESIGNER** les élus suivants au sein du comité de pilotage :
  - Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté
  - Gilles CHABRIER, Vice-Président de Hautes Terres Communauté
  - Xavier FOURNAL, Vice-Président de Hautes Terres Communauté
  - Daniel MEISSONNIER, Vice-Président de Hautes Terres Communauté
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces nécessaires en relation avec ce dernier ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2022 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°21 – Délibération n°2021CC-203 : Soutien de Hautes Terres Communauté à une candidature LEADER 2023-2027 portée par le Conseil Départemental du Cantal

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 50Procurations : 12  
Abstention : 1Votants : 51  
Contre : 0

- **DE PRENDRE ACTE** de la proposition du Conseil départemental du Cantal à être structure porteuse d'un programme LEADER 2023-2027 ;
- **D'APPROUVER** l'intégration de la Communauté de communes de Hautes Terres Communauté dans le périmètre de la candidature LEADER du Conseil départemental du Cantal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou ses représentants à signer tout document afférent et à suivre les travaux de concertation ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## PÔLE ENFANCE JEUNESSE CULTURE

### Rapport n°28 – Délibération n°2021CC-204 : Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture : validation du plan de financement et sollicitation des subventions

Rapporteur : Éric JOB

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51Procurations : 12  
Abstention : 0Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la poursuite et la finalisation du travail engagé pour la mise en place de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) avec les divers partenaires, afin que cette convention soit effective dès 2021 ;
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Actions d'EAC valorisées	Montant	Nature	Montant
A rendre à M. Morgenstern... /	770 €	DRAC – CTEAC	2 496 €

Travail sur la mémoire			
Vidala /Expression - Danse	1 500 €		
Kocclair / Écriture de textes, création de chanson	450 €	Autofinancement	624 €
Vacarme(s) / Expression orale, théâtre	400 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 120 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 120 €</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la DRAC AURA dans le cadre du programme d'actions culturelles de Hautes Terres Communauté, en lien avec la CTEAC, pour l'année 2021, à hauteur de 2 496 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte et à procéder à toute démarche nécessaire à la mise en application de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## FINANCES

### Rapport n°29 – Délibération n°2021CC-205 : Budget principal : admissions en non-valeur

Rapporteur : Xavier FURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les admissions en non-valeur listées ci-dessous :

Exercice	Ref.	Objet	Reste dû	Motifs de la présentation
2011	T-1004890211	Reversement sur salaire	309,18	Poursuite sans effet / Combinaison infructueuse d'actes
		<b>SOUS-TOTAL REVERSEMENT SUR SALAIRE</b>	<b>309.18 €</b>	
2014	T-703000000102	Location mai à juin 2014 maison médicale Massiac	2 259.63 €	Poursuite sans effet / Combinaison infructueuse d'actes
		<b>SOUS-TOTAL LOCATION MAISON MEDICALE MASSIAC</b>	<b>2 259.63 €</b>	
2019	T-404	Photocopies et impressions cocotte numérique	3,50	RAR inférieur seuil poursuite
2020	T-35	Photocopies et impressions cocotte numérique	7,90	RAR inférieur seuil poursuite
2020	T-39	Photocopies et impressions cocotte numérique	1,50	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>SOUS-TOTAL PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS COCOTTE NUMERIQUE</b>	<b>12.90 €</b>	
2019	T-967	Session sport santé	24,00	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>SOUS-TOTAL SESSION SPORT SANTE</b>	<b>24.00 €</b>	
		<b>TOTAL</b>	<b>2 605.71 €</b>	

- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour procéder aux écritures comptables ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable Public du centre des finances publiques de Murat-Allanche.

### Rapport n°30 – Délibération n°2021CC-206 : Budget déchets ménagers : admissions en non-valeur

Rapporteur : Xavier FOURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les admissions en non-valeur listées ci-dessous :

Exercice	Ref.	Objet	Reste dû	Motifs de la présentation
2014	T-77665530011	REOM	193,03 €	Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet
2014	T-77665520011	REOM	154.42 €	Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet
2015	T-77665780011	REOM	68,69€	Combinaison infructueuse d'actes / Poursuite sans effet
		<b>TOTAL Redevance enlèvement des ordures ménagères</b>	<b>416.14 €</b>	
2020	R-2-107	Redevance spéciale	7.00 €	RAR inférieur seuil poursuite
		<b>TOTAL Redevance spéciale</b>	<b>7.00 €</b>	
		<b>TOTAL</b>	<b>423.14 €</b>	

- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour procéder aux écritures comptables ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable Public du centre des finances publiques de Murat-Allanche.

### Rapport n°31 – Délibération n°2021CC-207 : Budget déchets ménagers : créance éteinte

Rapporteur : Xavier FOURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les créances éteintes des exercices 2008, 2009 et 2011 comme suit :

Exercice	Ref.	Objet	Reste dû	Motifs de la présentation
2008	T-77665330011	REOM	274.28 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2009	T-77665650011	REOM	301.91 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2011	T-77665670011	REOM	176.75 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		<b>TOTAL Redevance enlèvement des ordures ménagères</b>	<b>752.94 €</b>	
		<b>TOTAL</b>	<b>752.94 €</b>	

- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour procéder aux écritures comptables ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable Public du centre des finances publiques de Murat-Allanche.

## RESSOURCES HUMAINES

---

### Rapport n°32 – Délibération n°2021CC-208 : Création de deux emplois d'assistants d'enseignement artistique

Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **DE CREER** au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet, d'enseignant spécialisé en éveil musical, chorale et pratique collective au grade d'assistant d'enseignement artistique 1<sup>er</sup> échelon relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique à raison de 4.25 heures (*durée hebdomadaire de travail*) ;
- **DE CREER** au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet, d'enseignant spécialisé en clarinette au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique à raison de 3 heures (*durée hebdomadaire de travail*) ;
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder aux recrutements ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°33 – Délibération n°2021CC-209 : Création d'un emploi de coordonnatrice des Maisons des services

Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **DE CREER** un poste contractuel selon les conditions suivantes : emploi contractuel de coordonnateur des maisons de services relevant de la catégorie B à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour exercer les missions ou fonctions suivantes : animation, organisation et gestion des différentes maisons de services, prise en charge du Point d'Information Jeunesse. Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder au recrutement ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°34 – Délibération n°2021CC-210 : Création d'un emploi de chargé de mission accompagnatrice en insertion professionnelle

Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 39  
Pour : 51

Procurations : 12  
Abstention : 0

Votants : 51  
Contre : 0

- **DE CREER** un poste contractuel dans les conditions suivantes : emploi de chargé de mission accompagnatrice en insertion professionnelle contractuel relevant de la catégorie B à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour exercer les missions ou fonctions suivantes : poursuite et développement de la politique d'insertion du territoire et accompagnement des bénéficiaires du chantier d'insertion. Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 12 mois compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder au recrutement ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

---

*Le Président informe l'assemblée que le prochain Conseil communautaire aura lieu le 09 décembre 2021.*

L'ordre du jour étant terminé, le Président clos la séance à 23h10.

**L'intégralité des délibérations peut être consultée au siège de la communauté de communes, aux horaires d'ouverture.**

**Vu pour être affiché le 11 octobre 2021, conformément aux prescriptions des articles L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.**

Le Président de Hautes Terres Communauté

The image shows a blue circular official seal of the Hautes Terres Communauté. The seal contains the text 'HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ' around the perimeter and a central emblem. A black ink signature is written over the seal.

Didier ACHALME